



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2016-25**

**Objet : Délibération portant mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et des communes pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie des années 2017 à 2020**

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2016, le 5 juillet à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Sallebœuf, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	29/VI/2016		
Date d'affichage	29/VI/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Marc AVINEN**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses		Gérard POISBELAUD
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Evelyne LAVIE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

033-243301355-20160707-2016-25-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2016  
Date de réception préfecture : 07/07/2016

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché, le

07 JUL. 2016

**N° 2016-25****Objet : Délibération portant mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" et des communes pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie des années 2017 à 2020**

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 28 juin 2016

Rapport de synthèse :

La Commission « voirie » de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a initié très tôt la démarche d'une action collective en vue de la sélection d'entreprises pour effectuer les travaux d'investissement de voirie de la communauté et de communes. Certains maires veulent aller plus loin en constituant un groupement de commande pour choisir un même maître d'œuvre pour les accompagner dans la définition de leurs besoins de travaux, la préparation des consultations et le suivi des travaux.

Ces communes souhaitent constituer avec la Communauté de communes un groupement de commandes qui aurait vocation à choisir un même maître d'œuvre pour une durée de 4 ans maximum (un an reconductible tacitement trois fois un an).

Ce maître d'œuvre aurait vocation à préparer trois types de marchés de travaux pour les membres du groupement « maîtrise d'œuvre » :

- marché annuel ou pluriannuel d'investissement
- accord cadre à bon de commandes pluriannuel de fonctionnement
- accord cadre à bon de commandes pluriannuel de signalétique vertical ou horizontal.

Les membres du groupement « maîtrise d'œuvre » se constitueront en groupement pour ces marchés de travaux. Ces groupements pourront intégrer d'autres membres dont les maîtres d'œuvre spécifiques assureront la transmission des informations au maître d'œuvre du groupement.

Il a alors été proposé de mettre en place un groupement de commandes pour le choix d'un maître d'œuvre voirie entre la Communauté de communes et des communes volontaires. La Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" assurera les fonctions de coordonnateur. Ce groupement fonctionnera selon les modalités fixées dans la convention jointe.

Un membre titulaire du conseil communautaire est désigné pour participer aux travaux de la commission du Groupement. Le Bureau propose la nomination d'Alain Bargue.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. La mise en place d'un groupement de commandes pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux voirie de 2017 à 2020 dont la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" sera coordonnateur,
2. D'autoriser le Président de la Communauté de communes à signer la convention de groupement ci-jointe,
3. De désigner M. Alain Bargue pour faire partie de la Commission du groupement,
4. D'autoriser le Président à prendre les actes nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20160707-2016-25-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2016  
Date de réception préfecture : 07/07/2016

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 5 juillet 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE